



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction de la Sécurité et
de la Protection Civile

Service Interministériel de
Défense et de Protection
Civile

Affaire suivie par : M. Patrick PAYET
Tél. : 04.72.6160.45
Télécopie : 04.72.61.67.57
Courriel :
patrick.payet@rhone.gouv.fr

N° 801

Lyon, le 20 DEC. 2016

Le Préfet,

a

Mesdames et Messieurs les Maires du
Département du Rhône et de la Métropole de
Lyon

*En communication à Messieurs les Sous-Préfets des
arrondissements de Lyon et de Villefranche-sur-Saône*

OBJET : Campagne nationale 2016 - 2017 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication
au monoxyde de carbone.

PJ : 1 dépliant, 1 affiche et 3 prêts à insérer

A l'approche des périodes de froid propices à la recrudescence du nombre de victimes d'intoxications au monoxyde de carbone, il s'agit, comme les années précédentes, de rappeler au grand public les conseils de prévention au moyen de supports spécifiques et de mener des actions de sensibilisations destinées à prévenir les intoxications notamment dans les lieux de culte.

Si les chiffres issus du système de surveillance coordonné par l'Institut de veille sanitaire (InVS) indiquent une légère baisse du nombre d'intoxications dans les lieux de culte ainsi que par mésusage de groupes électrogènes ces trois dernières années, le monoxyde de carbone demeure encore une cause de mortalité et d'hospitalisation importante puisqu'au plan national 3520 signalements d'intoxication ont été déclarés entre le 01 septembre 2015 et le 31 mars 2016. Avec une centaine de décès par an, le monoxyde de carbone reste la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Pour la saison de chauffe 2016-2017, il vous est donc demandé de participer à la campagne de prévention en informant le grand public par des messages diffusés au moyen de dépliants, affiches téléchargeables sur les sites Internet des ministères chargés de l'intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr>) et de la santé (<http://www.sante.gouv.fr>) ainsi que celui de l'INPES (<http://inpes.santepubliquefrance.fr/>) et (www.prevention-maison.fr).

Vous êtes donc invités, durant toute la période hivernale, à mettre en ligne ces informations sur le portail internet de votre commune afin d'en assurer une diffusion la plus large possible.

Vous trouverez joints au présent courrier, un dépliant, une affiche et 3 prêts à insérer, documents que vous pourrez commander à l'adresse suivante :
(http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environnement/monoxyde-carbone/outils-information.asp).

Je vous remercie par avance de votre concours et votre implication dans cette action au niveau local. Je vous rappelle que vous restez un maillon essentiel dans l'amélioration de la prise en compte de ces messages de prévention par les populations.

Pour le Préfet,
Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,



Gérard GAVORY